

Nombre de conseillers

- en exercice : 12
- présents : 10
- votants : 11
- absents : 0
- exclus : 0

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de Boulton

Date de convocation :
8 mars 2018

Séance du 16 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le seize mars à 20 heures 30

Date d'affichage :
27 mars 2018

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la Présidence de M. Dominique GUIGUEN

Étaient présents : Mmes et Ms, Bertrand FOLIN, Marie-Noëlle FROMENT, Jean-Michel GODOT, Dominique GUIGUEN, Marion JEAN, Michel MENETRIER, Guy ROUX, Patrick SAUGET, Éric TOURNIER, Patrick WINTERSTEIN

Excusés : Mme Sophie BAILLAUD, M. Cyril MARECHAL (a donné procuration à M. Dominique GUIGUEN)

Monsieur Dominique GUIGUEN a été nommé secrétaire

N° 2018-016

Objet : Emploi saisonnier d'agent technique

Devant le surcroît de travail de l'adjoint technique durant la période de printemps et d'été, le maire propose de renouveler le recrutement d'un agent technique en contrat à durée déterminée.

Ce poste sera à pourvoir à partir du 1^{er} avril 2018 pour une durée de 6 mois, à raison de 28 heures hebdomadaires rémunéré à l'indice brut 294, indice majoré 309.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à recruter l'agent et à signer tous les documents nécessaires à cette embauche.

N° 2018-017

Objet : Admission en non-valeur

Sur proposition de Mme la Trésorière par courrier explicatif du 15 janvier 2018, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de statuer favorablement sur l'admission en non-valeur pour un montant de 0,06 € sur le budget principal au titre de l'exercice 2016.

N° 2018-018

Objet : Remboursement de facture

Le maire indique que l'association Les Bobuchots recueille des vieux papiers et les revend à Onyx Est. Compte tenu que celle-ci ne rembourse pas le montant issu de la collecte à des structures sans SIRET, la commune, pour participer à cette action, édite les factures afin de reverser ensuite les bénéfices à l'association.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- autorise le maire à éditer une facture pour 3 bordereaux de collectes pour des montants de 21,60 €, 39,60€ et 26,40 €

- accorde une subvention de 87,60 € à l'association des Bobuchots

N° 2018-019

Objet : Ouvertures de crédits

Afin de pouvoir régler diverses factures, le maire propose d'ouvrir les crédits suivants :

Budget Principal :

- 1000,00 € à l'article 2184 pour une facture de Colléquip (chaises pour le centre des Lavières)
- 700,00 € à l'article 21318 pour une facture de Top Diags (diagnostic pour la démolition du vestiaire de foot)
- 58 000,00 € à l'article 2151 pour des factures de Colas (voirie 2017)

Budget Eau :

- 4 560 € à l'article 2158 pour une facture de Colas (travaux sur le réseau)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ces ouvertures de crédit.

Ces crédits seront repris au budget 2018.

N° 2018-020

Objet : Subventions associations

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes pour l'année 2018 :

- ADMR : 200,00 €
- Restaurant du cœur : 200,00 €
- Amicale des donneurs de sang de Rioz : 100,00 €
- Souvenir français : 100,00 €
- Amicale des sapeurs-pompiers de Boulton : 1 150,00 €

N° 2018-021

Objet : Choix d'entreprise pour la création du terrain multisport

M. le maire indique qu'à l'issue de la consultation pour la création d'un terrain multisport, les offres en HT sont :

- Pour la structure
 - Casal Sport : 46 570 €
 - Accros Loisirs : 48 748.92 €
- pour les travaux de TP
 - COLAS : 28 719.05 €
 - TP DEMOULIN : 30 197 .80 €
 - EUROVIA : 31 082 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir :

- l'offre de Casal Sport pour un montant de 46 570 € HT pour la création de la structure
- l'offre de COLAS pour un montant de 28 719.05 € HT pour les travaux de TP

N° 2018-022

Objet : Plan de financement et demande de subvention pour la création du terrain multisport

Par délibération du 24 novembre 2017, le conseil municipal a approuvé la création d'un terrain multisport.

La maire indique que le projet doit être modifié pour poser des bandes de guidage entre le terrain et le parking PMR. En outre, compte tenu que la commune est comprise dans un contrat de ruralité, le CNDS est en mesure d'apporter une subvention.

M. le Maire rappelle le plan prévisionnel des dépenses :

- terrain multi sport : 46 570 € HT
- dont option gazon : 6 900 € HT
- dont option piste : 2 750 € HT

- dont option panneau : 1 820 € HT
- travaux de terrassement : 32 499.05 € HT
- dont allée accessibilité : 8 580 € HT

Soit un total de 79 069.05 € HT – 94 882.86 € TTC

M. le Maire indique le coût prévisionnel des recettes :

- 7 500 € au titre du Conseil Départemental de Haute Saône (Aide aux équipements sportifs et socio-éducatifs)
- 4 000€ au titre de la Région Bourgogne Franche Comté (Aménagements sportifs du territoire)
- 23 720.72 € au titre de l'Etat (Dotation équipement des territoires ruraux de 30 %)
- 15 813.81 € au titre du CNDS (20 %)
- 2 492.28 € au titre du Fonds de compensation de la TVA
- 55 348.33 € au titre de l'autofinancement

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- approuve le plan de financement et le programme des travaux présenté par Monsieur le maire,
- sollicite les aides suivantes des partenaires :
 - 7 500 € au titre du Conseil Départemental de Haute Saône (Aide aux équipements sportifs et socio-éducatifs)
 - 4 000 € au titre de la Région Bourgogne Franche Comté (Aménagements sportifs du territoire)
 - 23 720.72 € au titre de l'Etat (Dotation équipement des territoires ruraux de 30 %)
 - 15 813.81 € au titre du CNDS (20 %)
- autorise le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération

N° 2018-023

Objet : Choix d'entreprise pour des travaux de voirie

M. le maire propose la réalisation des travaux de voirie suivant

- Rue du Tertre	- reprise voirie	- 20 m
- Chemin des Vignes	- renfort voirie et reprise	- 330m
- Rue de l'église	- reprise voirie	- 70 m
- Rue de l'école	- reprise voirie	- 60 m
- Chemin Combe la Biche	- reprise voirie	- 130 m
- Chemin Fiolo	- reprise voirie	- 150 m
- Salle des Lavières	- reprise voirie	- 170 m
- Chemin des planches	- reprise voirie	- 10 m
- Chemin de la Tuilerie	- reprise chemin	- 25 m
- Chemin de la Tuilerie	-reprise voirie	- 15
- Route de chaux (coté transfo)	- création trottoir	- 70
- Place de la gare (coté monument) pose bordure trottoir		- 100 m
- Chemin de Breurey	- profilage	- 100 m
- Rue de France	- réfection trottoir	- 560
- Rue de du Château	- réfection trottoir	-300

A l'issue de la consultation pour ces travaux, les offres sont :

- COLAS : 81 362 .50 € HT
- TP DEMOULIN : 85 775.30 € HT
- EUROVIA : 86 990.80 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise Colas. Les travaux seront priorités.

N° 2018-024

Objet : Demande subvention pour des bordures de trottoirs

M. le maire indique que la circulation sur la RD au niveau du pont de la Tounolle a augmenté et qu'il y a lieu de sécuriser la circulation piétonne. Il est projeté de réaliser 70 ml de trottoir sur les dépendances de la voirie. Le coût de ces travaux est de 8 740 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, sollicite une aide du Conseil Départemental de Haute-Saône (Bordure de trottoir) de 700 € soit 10 €/ml

N° 2018-025

Objet : Optimisation de l'installation communale d'éclairage public pour le village B6949

Par délibération 2016-026 du 13 mai 2016, il a été acté, dans le cadre de l'optimisation de l'installation communale d'éclairage public sur l'intégralité du territoire communal, le remplacement des luminaires anciens à vapeur de mercure ou vétustes à vapeur de sodium.

Ces travaux sur 2 ans avec 49 luminaires en 2016 et 34 luminaires en 2017 n'ont pas permis de terminer l'ensemble de la commune.

Afin de maintenir une harmonisation entre les équipements, il est proposé de retenir l'offre de la société PERROT Gilles pour 31 luminaires avec ensemble garanti 5 ans et durée de vie estimée à 25 ans d'utilisation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- autorise le maire à signer le devis de la société PERROT Gilles pour un montant total de 18 476 € HT
- sollicite une subvention du SIED 70 de 12 222.34 € HT
- autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération

N° 2018-026

Objet : Création salle associative – demande de subvention

Par délibération du 12 janvier 2018, le conseil municipal a approuvé la création d'une salle associative et a sollicité des subventions auprès du Conseil Départemental de Haute-Saône et de la Préfecture de Haute-Saône.

Le maire indique qu'à la demande du Conseil Départemental, le conseil municipal doit s'engager à donner un accès prioritaire aux élèves des collèges et des écoles primaires et que les travaux de démolition ne sont pas inéligibles.

A ce titre, le plan de financement serait de :

- * estimation construction salle– consultations à effectuer : 61 645,40 € HT
- * honoraires : 4 931,60 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- s'engage à donner un accès prioritaire aux élèves des collèges et des écoles primaires
- sollicite une aide du Conseil Départemental de Haute-Saône (Aide aux équipements et socio-éducatifs) de 9 987 € (15 %)

N° 2018-027

Objet : Modification du règlement de la salle des Lavières

M. le maire rappelle les dispositions du règlement de la salle des Lavières relative aux tarifications en vigueur, à savoir :

« Locations diverses (sans les charges) :

- associations communales : quatre locations gratuites par an, hors frais de chauffage, électricité et nettoyage (100€), puis 50 % de réduction sur les locations suivantes.
- Mise à disposition au tarif de 50,00 € de la salle pour des retrouvailles après enterrement, hors frais de chauffage, électricité
- Location pour les habitants de Boulton : 50% de remise »

Afin de tenir compte de l'utilisation de la salle par les associations communales, il est proposé:

- la mise à disposition gratuite de la salle pour des activités régulières et planifiées à hauteur de 1h15 par activité, avec entretien par la commune
- le forfait nettoyage de la petite salle est de 50 €
- les forfaits sont instaurés dès lors qu'il y a remise des clefs pour une manifestation non régulière

- une association n'ayant pas une action ou manifestation locale avec un apport socioculturel pour le village ne peut bénéficier de la location gratuite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ces modifications.

N° 2018-028

Objet : Modification de l'exploitation forestière.

Le maire indique que, suite à la tempête Eleanor de janvier 2018, environ 600m3 de bois ont été abimés. Afin de limiter la perte et pour répondre à des contraintes d'exploitation, il est proposé de reporter l'exploitation de la parcelle 11 à l'exercice 2018-2019 pour les branchages et à l'automne 2018 pour les grumes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ces modifications.